

Le 30 juillet 2003

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf : 9018-10-79

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami  
- **Habitat de l'orignal**

Madame,

La présente fait suite à votre courrier en date du 17 juin dernier, et tente d'apporter des éléments de réponse relatifs à l'habitat de l'orignal, dans le contexte du projet mentionné ci-dessus.

Rappelons tout d'abord quelques définitions utiles pour la suite de la discussion. L'habitat est un endroit pourvu des ressources nécessaires au maintien d'une espèce. Ces ressources sont généralement la nourriture, l'eau, l'abri contre les prédateurs et les intempéries, ainsi que l'espace requis au déroulement des activités liées à la reproduction. Le domaine vital est la résultante de l'ensemble des déplacements d'un animal dans son habitat, soit l'aire utilisée pour accomplir ses activités. Chez l'orignal, la superficie du domaine vital varie d'une vingtaine à quelques centaines de km<sup>2</sup>, selon la région considérée. Dans le parc de la Jacques-Cartier et les zec environnantes, cette superficie varie de 18 à 40 km<sup>2</sup> (valeurs moyennes annuelles, mâles et femelles confondus).

Le projet de barrage-réservoir prévoit inonder une vingtaine de km<sup>2</sup> de territoire, et touchera en bonne partie des zones humides qui caractérisent cette portion amont du cours de la rivière Pikauba. Selon l'étude d'impact, qui base son analyse sur un inventaire ponctuel effectué en hiver, le projet aurait un impact d'importance faible à moyenne sur l'orignal, et sa réalisation n'affecterait pas notablement les paramètres de sa dynamique de population, compte tenu de la productivité du milieu forestier environnant.

Les conclusions de l'étude d'impact quant aux effets du projet sur la dynamique de population de l'orignal paraissent *a priori* raisonnables, les habitats appelés à disparaître ayant, selon les quelques données disponibles sur la végétation aquatique, un potentiel alimentaire relativement faible. Toutefois, la connaissance empirique des gens de terrain, ainsi que les résultats d'inventaires ponctuels effectués en été et en automne dans le secteur, ne permettent


pas d'affirmer que les zones humides qui seront fortement touchées par le projet sont sans intérêt pour l'orignal. Elles sont fréquentées par l'orignal, et peuvent constituer un milieu intéressant en automne, lors de la période du rut.

Les données récentes mentionnées dans votre courrier font effectivement état d'une fréquentation des zones humides par l'orignal, et mentionnent « *qu'un effet d'entonnoir est ainsi créé à cet endroit, concentrant les mouvements des animaux.* » Ainsi, comme nous l'avons déjà évoqué lors de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact, la mise en place du barrage-réservoir risque d'entraîner une réorganisation des domaines vitaux et des patrons d'utilisation du territoire par les orignaux. De plus, cette réorganisation de l'utilisation de l'espace par ces grands cervidés risque de générer des impacts importants sur l'activité de chasse.

En bref, la réalisation du projet de barrage-réservoir ne devrait pas compromettre la survie de l'orignal dans le secteur touché, mais entraînera vraisemblablement une réorganisation du patron d'utilisation estival et automnal du territoire par les animaux, dont l'importance au niveau du cycle annuel de l'orignal est très peu connue. Cette réorganisation spatiale, associée à une modification importante du territoire dans le secteur touché par le projet aura vraisemblablement des effets négatifs importants sur l'activité de chasse pratiquée dans cette portion de la réserve faunique des Laurentides.

Enfin, pour ce qui concerne les mesures d'atténuation proposées par le promoteur en regard de l'orignal, elles nous apparaissent en première analyse insuffisantes en regard des impacts appréhendés. En effet, en ce qui concerne l'habitat de l'orignal et l'utilisation qu'il fait du territoire, plus on réduira la perte des zones humides en limitant la superficie inondée, plus on contribuera à atténuer les impacts sur l'orignal, et sur toutes les espèces fauniques, au demeurant nombreuses, associées à ces zones humides. En ce qui a trait à l'atténuation des impacts sur l'activité de chasse, nous vous suggérons d'entrer en contact avec le directeur de la réserve faunique des Laurentides (SEPAQ), M. Sylvain Boucher, au 418-528-6868.

Veillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Paul-Émile Lafleur, biologiste

c.c. M. Robert Parent  
M. Daniel Banville